

**Veille de l'Observatoire
Numéro 50 (mars 2009)**

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour recevoir la Veille de l'Observatoire par courriel, SVP en faire la demande en communiquant avec criec@uqam.ca

DANS CE NUMÉRO:

1. Les villes réclament un nouveau partenariat pour aider les immigrants à s'établir
2. Efficacité du profilage dans le contexte de la sécurité nationale
3. Projet de loi favorisant l'action de l'administration publique à l'égard de la diversité culturelle
4. Clôture de la dixième session du Conseil des droits de l'homme
5. Lutter contre le racisme dans le sport
6. Crise économique, racisme et xénophobie
7. Immigration et marché de l'emploi
8. Les difficultés d'insertion en emploi des immigrants du Maghreb au Québec
9. La perception de musulmans vivant en Occident de l'autorité rattachée à l'Islam
10. 40e anniversaire de la Convention sur les réfugiés
11. Économie des Premières Nations et lutte pour abolir la pauvreté
12. La surreprésentation des jeunes Noirs montréalais dans le système de justice
13. Rapport sur le décrochage scolaire
14. Promouvoir la prospérité par delà les différences raciales

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. Les villes réclament un nouveau partenariat pour aider les immigrants à s'établir

Un rapport de la **Fédération canadienne des municipalités** (<http://www.fcm.ca/CMFiles/2009-03-11%20QOLRS%20Immigration%20Report%20Final%20F1JGO-3192009-6791.pdf>) compare la condition socioéconomique des immigrants et des non-immigrants entre 2001 et 2006 dans un certain nombre de municipalités urbaines et constate que la plupart des immigrants récents ont de grandes difficultés à rattraper les autres Canadiens, tandis que les municipalités manquent de fonds pour répondre aux besoins courants des nouveaux arrivants et pour prendre les mesures que nécessite l'évolution dans les tendances d'établissement des immigrants. Une nouvelle démarche concertée s'impose donc. La Fédération canadienne des municipalités (FCM) réclame des gouvernements fédéral et provinciaux plus de moyens afin de pouvoir répondre aux besoins en matière de logements abordables, de transports collectifs et de services communautaires. Elle demande aussi que les municipalités participent à l'élaboration des politiques d'immigration.

2. Efficacité du profilage dans le contexte de la sécurité nationale

Une étude réalisée pour la **Commission canadienne des droits de la personne et la Fondation canadienne des relations raciales** examine si le profilage constitue un moyen valide et efficace pour l'État d'assurer la sécurité nationale (http://www.chrc-ccdp.ca/pdf/profilage_fra.pdf). Les deux organismes ont adopté la position suivante : « D'après les études menées, il n'existe pas suffisamment de données probantes pour légitimer la pratique du profilage. Lorsqu'ils ne disposent pas de profils fondés sur des données probantes, les gens ont tendance à prendre des décisions en fonction de stéréotypes personnels. Puisqu'un grand nombre de décisions prises par le personnel de première ligne des corps de police et des agences de sécurité sont discrétionnaires, il est préférable de les documenter. (...) La collecte de données et la communication de rapports sont un signe d'ouverture et de transparence de la part des corps de police et des agences de sécurité à l'égard des communautés qu'ils servent. (...) Grâce à une responsabilisation adéquate, il est possible d'assurer la sécurité de la population canadienne tout en protégeant les droits de la personne ».

À QUÉBEC...

3. Projet de loi favorisant l'action de l'administration publique à l'égard de la diversité culturelle

La **ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles**, Mme Yolande James, a déposé le projet de loi no 16 (<http://www.assnat.qc.ca/fra/39legislature1/Projets-loi/Publics/09-f016.htm>) pour appuyer la mise en oeuvre de la politique gouvernementale et du plan d'action « La diversité : une valeur ajoutée », lancés en octobre dernier, qui visent à favoriser la participation de tous les citoyens à l'essor du Québec et à lutter contre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion ou l'origine ethnique ou nationale. Le projet de loi confie à la ministre l'élaboration et la mise en oeuvre de mesures visant à accroître l'ouverture à la diversité culturelle, crée également l'obligation pour les organismes de

l'Administration d'adopter une politique de gestion de la diversité culturelle et d'en rendre compte et précise la portée des fonctions du Conseil des relations interculturelles en y ajoutant la pleine participation des personnes des communautés culturelles à la société québécoise.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

4. Clôture de la dixième session du Conseil des droits de l'homme

Au cours des travaux de cette session signalons notamment une résolution sur la lutte contre la diffamation des religions (<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/LTD/G09/126/14/PDF/G0912614.pdf?OpenElement>). Le **Conseil des droits de l'homme** « réaffirme la recommandation générale XV du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, dans laquelle le Comité précise que l'interdiction de la diffusion de toute idée fondée sur la supériorité ou la haine raciale est compatible avec le droit à la liberté d'opinion et d'expression, est également applicable à la question de l'incitation à la haine religieuse ».

À signaler également, une résolution relative à l'élaboration de normes internationales complémentaires à la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* (<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/LTD/G09/126/07/PDF/G0912607.pdf?OpenElement>) et enfin, une résolution intitulée « De la rhétorique à la réalité: appel mondial pour une action concrète contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée » (<http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/LTD/G09/126/00/PDF/G0912600.pdf?OpenElement>) dans laquelle il « prie le Secrétaire général d'étudier les facteurs qui ont entravé les travaux du Groupe de cinq éminents experts indépendants pour ce qui est de son mandat d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la *Déclaration et du Programme d'action de Durban* et, dans cette optique, demande que des mesures appropriées soient prises par le Conseil dans le cadre du processus d'examen, de rationalisation et d'amélioration des mandats ».

5. Lutter contre le racisme dans le sport

L'ECRI a lancé une *Recommandation de politique générale sur la lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport*. Cette Recommandation propose aux États membres plus de 50 mesures concrètes pour garantir l'égalité des chances dans l'accès au sport pour tous, lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans le sport en général et pour former une coalition contre le racisme dans le sport (http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/activities/GPR/EN/Recommendation_N12/Recommandation_12_fr.asp).

6. Crise économique, racisme et xénophobie

Dans une *Déclaration commune* à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, l'ECRI, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH) de l'OSCE et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) ont exprimé leur préoccupation concernant le fait que la crise économique commence à alimenter l'intolérance raciste et xénophobe : « Nos organisations s'alarment des rapports signalant une recrudescence des actes violents en direction des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, ainsi que des minorités telles que les Roms. [...] Nous redoutons qu'en

ces temps de crise, les migrants, les minorités et d'autres groupes vulnérables ne deviennent les «boucs émissaires» de certains hommes politiques aux accents populistes ou de certains médias. » (http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Library/PressReleases/55-21_03_2009_fr.asp).

AILLEURS DANS LE MONDE...

7. Immigration et marché de l'emploi

Selon un rapport de la **Commission pour l'égalité et les droits humains** (Equality and Human Rights Commission) de la Grande Bretagne, publié en collaboration avec le **Migration Policy Institute**, intitulé *Immigration and the Labour Market : Theory, Evidence and Policy* (<http://www.equalityhumanrights.com/en/newsandcomment/Documents/Immigration%20and%20the%20labour%20market%20-%20Theory,%20evidence,%20policy.pdf>), l'immigration a été très profitable pour le Royaume Uni et n'a eu presque pas d'impact sur le marché de l'emploi. Cependant, en ces temps de récession, il est possible que les travailleurs les moins qualifiés aient à faire face à une concurrence accrue des nouveaux arrivants. Il faudra donc adopter certaines mesures pour désamorcer les tensions exacerbées par la crise : s'assurer que les travailleurs britanniques obtiennent les compétences nécessaires pour faire face à cette concurrence et s'assurer que la politique d'immigration soit complémentaire avec les efforts pour relancer l'économie.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ...

LOCALES...

8. Les difficultés d'insertion en emploi des immigrants du Maghreb au Québec

Une nouvelle étude de l'**Institut de recherche en politiques publiques** (IRPP) (<http://www.irpp.org/fr/choices/archive/vol15no3.pdf>) se penche sur le taux de chômage élevé des nouveaux arrivants d'origine marocaine et algérienne du Québec, malgré une solide connaissance du français et une scolarité de niveau supérieur. Les immigrants interrogés estiment avoir droit à un emploi et à des services de soutien plus personnalisés puisqu'ils ont été sélectionnés selon des critères de compétence. Pour leur part, les intervenants en emploi jugent que les Maghrébins doivent se mesurer à l'ensemble des chercheurs d'emploi et sont principalement responsables des démarches à faire pour trouver du travail. Les auteurs recommandent que tous les intervenants en emploi du Québec suivent une formation interculturelle pour les aider à combattre les stéréotypes négatifs liés aux immigrants d'origine marocaine et algérienne.

9. La perception de musulmans vivant en Occident de l'autorité rattachée à l'Islam

Une autre étude de l'**Institut de recherche en politiques publiques** (IRPP) porte sur la perception des musulmans qui vivent au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni de l'autorité rattachée à l'islam (<http://www.irpp.org/choices/archive/vol15no2.pdf>). L'auteure, Karim H. Karim tente de comprendre de quelle façon les musulmans s'intègrent dans la société occidentale. L'étude offre un aperçu nuancé des vues des musulmans sur l'intégration des

immigrants en montrant comment les perceptions qu'ont les participants de l'autorité religieuse influent sur leur engagement dans la société d'accueil : ce seraient, selon les auteurs, les croyances religieuses des musulmans qui inspirent et façonnent leur sens de l'éthique civique.

10. 40e anniversaire de la Convention sur les réfugiés

Le 4 juin 1969, le Canada a signé la Convention des Nations Unies de 1951 relative au statut des réfugiés. Le 4 avril 1985, la Cour suprême du Canada a statué que la Charte canadienne des droits et libertés protège les droits des demandeurs d'asile au Canada. En l'honneur de cette décision, connue sous le nom de « l'arrêt Singh », le 4 avril est la Journée des droits des réfugiés au Canada.

En 2009, le **Conseil canadien pour les réfugiés** (CCR) vous invite à profiter du 40e anniversaire de la Convention sur les réfugiés au Canada en vous servant du thème « Souligner les réussites, soutenir le changement ». Un dépliant sur la Journée des droits des réfugiés et sur l'impact de la décision Singh pour les réfugiés au Canada est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ccrweb.ca/documents/RRDAYpamphletFR.pdf>. Pour un survol des réussites des 40 dernières années et des suggestions d'actions, consultez le document d'information sur le 40e anniversaire de la signature de la Convention sur les réfugiés par le Canada : <http://ccrweb.ca/files/40eanniversaireConventionrefugies.pdf>.

11. Économie des Premières Nations et lutte pour abolir la pauvreté

À l'occasion du Sommet économique et commercial inter-nations qui a eu lieu du 9 au 11 mars 2009, à Toronto (Ontario), le Comité consultatif d'experts de l'**Assemblée des Premières Nations** responsable de la campagne « Abolissons la pauvreté » a publié un document (<http://www.afn.ca/misc/FSFNE-fr.pdf>) qui est une mise à jour d'une déclaration des tribus indiennes du Manitoba il y a près de 40 ans dans laquelle ils décrivaient « leur vision de leur relation avec le Canada et les étapes qui devraient être franchies pour rééquilibrer ces relations et assurer l'autonomie des futures générations ». L'objectif de ce document est « non seulement de décrire l'état actuel de l'économie des Premières Nations, mais aussi de documenter les changements qui ont eu lieu au cours des 40 dernières années, pour voir dans quelle mesure certaines parties au moins de la vision des tribus indiennes du Manitoba ont été réalisées, et pour attirer l'attention sur les nouveaux problèmes et les nouvelles lacunes qui doivent être pris en compte dans la poursuite de la lutte pour l'abolition de la pauvreté ».

12. La surreprésentation des jeunes Noirs montréalais dans le système de justice

Le **Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté** (CREMIS), a présenté les résultats de la recherche *Jeunes, police et système de justice. La surreprésentation des jeunes Noirs montréalais* (<http://www.cremis.ca/docs/Jeunes%20et%20la%20police%202009%2003%2020z.pdf>).

Réalisée par les chercheurs Christopher McCall et Leonel Bernard, l'étude, faite à partir de dossiers transmis par le Tribunal de la jeunesse et de rapports de police n'est pas complétée. Cependant, elle permet déjà d'avancer qu'il y a bien surreprésentation des jeunes Noirs montréalais dans le système de justice : en 2001 à Montréal, 22,1% des jeunes traduits en justice étaient noirs, alors qu'ils ne représentent que 10,5% de cette tranche d'âge, selon Statistique Canada. 44,2 % des arrestations impliquant de jeunes noirs sont effectuées dans des espaces publics, soit par les policiers, soit par des agents de sécurité alors que, chez les blancs, cette

proportion n'est que de 18,4 %, même s'il n'y a aucune différence raciale relative aux appels logés au 9-1-1. Le profilage à caractère raciste pourrait expliquer cet écart.

13. Rapport sur le décrochage scolaire

Préparé par le **Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec**, présidé par L. Jacques Ménard, le rapport *Savoir pour pouvoir : Entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire* (<http://www.infobourg.com/data/fichiers/306/Savoir%20pour%20pouvoir%20finale.pdf>) dresse un portrait de la situation actuelle, recense des initiatives de promotion de la persévérance scolaire existantes (au Québec et ailleurs) et propose un plan d'action pour contrer le décrochage scolaire.

INTERNATIONALES...

14. Promouvoir la prospérité par delà les différences

Le **Center for Social Inclusion (CSI)** a publié "*One Region. Promoting Prosperity Across Race*" (<http://www.centerforsocialinclusion.org/PDF/One%20Region%20Promoting%20Prosperity%20Across%20Race%20FINAL.pdf>) qui analyse la situation de la région new-yorkaise, épicerie (Wall Street) de la crise financière. Les choix faits aujourd'hui pour faire face à cette situation pourront conduire à des communautés fortes ou à d'autres crises. Il est donc nécessaire d'identifier les communautés où les opportunités sont limitées afin de savoir où investir. Malheureusement, la composition « raciale » est un indicateur de régions à faibles opportunités. Les banlieues du second cercle sont des secteurs majoritairement blancs, offrant beaucoup d'opportunités, tandis que les minorités de couleur et les immigrants vivent dans les zones urbaines ou les banlieues du premier cercle, là où les emplois sont rares, le transport inadéquat, le logement de piètre qualité, les écoles en déclin, l'environnement malsain, le crédit et le capital de risque plutôt rares. Ces zones à faibles opportunités ont une base de taxation réduite et n'arrivent pas à construire les infrastructures nécessaires pour desservir une communauté dynamique et fournir les services fondamentaux.

Cette veille a été compilée par Jean-Claude Icart (Coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations) et Ann-Marie Field (Coordinatrice de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté). Elle est réalisée avec le soutien du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318